



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
CANTON DE SERRIS
VILLE DE CHESSY

Mise en ligne le 17/11/2025

Décision du maire n° 2025.177

OBJET **Contrat de cession du spectacle La surprise du Pôle Nord conclu avec l'association POPATEX.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'orientation municipale dans le domaine de de la politique petite enfance, et plus spécifiquement la volonté de sensibiliser les jeunes enfants à la culture ;

la proposition artistique de l'Association Popatex adaptée aux jeunes enfants ; ;

Décide **Article 1^{er}**
De signer le contrat de cession du spectacle « La surprise du Pôle Nord » avec l'association Popatex, représentée par Virginie Amat, présidente, pour une représentation, le vendredi 5 décembre 2025 à 17h au sein de la salle Champignac située à Chessy (77700).

Article 2
La dépense résultant de cette opération d'un montant de 530 euros TTC est imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget petite enfance de l'exercice en cours.

Article 3
La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne, aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 13/11/2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télécours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,

Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077347701119-20251117-DEC_2025_177-AR
Date de télétransmission : 17/11/2025
Date de réception préfecture : 17/11/2025